



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SWAN propose la première lecture du projet de loi 213 — *Loi sur la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux/The Allied Healthcare Professionals Recognition Week Act* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} GUILLEMARD, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 23 janvier 2017 (deuxième session de la quarante et unième législature);
- le 19 janvier 2018 (troisième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Composition du Comité :

Réunion du 23 janvier 2017 :

- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} GUILLEMARD (présidente);
- M. KINEW;
- M. LAGASSÉ (vice-président);
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MARTIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. SMITH;
- M. WIEBE;
- M. YAKIMOSKI.

Réunion du 19 janvier 2018 :

- M. ALLUM;
- M^{me} la *ministre* COX;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} GUILLEMARD (présidente);
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M. MICKLEFIELD;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. NESBITT;
- M^{me} SMITH (Point Douglas).

Le Comité a élu M. NESBITT à la vice-présidence.

Personne étant intervenue pendant la réunion du 23 janvier 2017 :

M^{me} Darlene MacDonald, *protectrice des enfants*

Personne étant intervenue pendant la réunion du 19 janvier 2018 :

M^{me} Daphne Penrose, *protectrice des enfants*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M^{me} GUILLEMARD, le rapport du Comité est déposé.

M. WIEBE, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 4 novembre 2015 (quatrième session de la quarantième législature);
- le 30 novembre 2016 (deuxième session de la quarante et unième législature);
- le 19 décembre 2017 (troisième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (volumes 1, 2 et 3);
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (volumes 1, 2 et 3);
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
 - « Accounts and Financial Statements ».

Composition du Comité :

Réunion du 4 novembre 2015 :

- M. le *ministre* DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. FRIESEN;
- M. JHA;
- M^{me} LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M. PIWNIUK;
- M^{me} STEFANSON;
- M. WIEBE (vice-président).

Substitution effectuée avant la réunion :

- M. PIWNIUK remplace M. SCHULER;
- M^{me} STEFANSON remplace M. PEDERSEN.

Réunion du 30 novembre 2016 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Réunion du 19 décembre 2017 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;

- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus pendant la réunion du 19 décembre 2017 :

M. FLETCHER

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 4 novembre 2015 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. DEWAR, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 30 novembre 2016 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. FRIESEN, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 19 décembre 2017 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. FRIESEN, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Accounts and Financial Statements », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017, pendant la réunion du 19 décembre 2017.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (volumes 1, 2 et 3);
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (volumes 1, 2 et 3).

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 (« Accounts and Financial Statements » — examen complété);
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (volumes 1, 2 et 3).

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration visant à remercier le député de Saint-Boniface.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, MM. GERRARD, FLETCHER et SELINGER font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* WHARTON, M. LINDSEY, M^{me} MORLEY-LECOMTE et M. NESBITT font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (D. Blackshaw, L. Lukianchaw, J. MacKay et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (R. Esquash et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (D. Rivet, D. Puttaert, B. Puttaert et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

Avant la période réservée aux griefs, M. LINDSEY soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur le problème urgent des arriérés du transport ferroviaire dans l'Ouest canadien qui causent des retards de livraison du grain manitobain et imposent de sérieuses contraintes financières aux producteurs du Manitoba et sur le besoin urgent du gouvernement provincial de défendre les intérêts des agriculteurs et des producteurs manitobains ainsi que d'exhorter le gouvernement fédéral à agir immédiatement afin d'assurer l'expédition du grain vers les marchés.

M. LINDSEY, M. le *ministre* CULLEN et, avec le consentement de l'Assemblée, MM. GERRARD et FLETCHER interviennent sur l'urgence de la motion.

La présidente rend la décision suivante :

J'aimerais remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député de Flin Flon devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui. Je voudrais souligner que le député de Flin Flon m'a remis l'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* en temps utile et je l'en remercie. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque l'agriculture est une question importante pour les Manitobains et l'Assemblée législative. J'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincue que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui. Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député, au moyen d'un grief ou encore pendant le prochain débat sur le budget.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Mercredi 7 mars 2018

La présidente dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Destinataire : présidente de l'Assemblée législative :

Je soussigné, Gregory SELINGER, *député de la circonscription électorale de Saint-Boniface* à l'Assemblée législative du Manitoba, déclare par les présentes que j'ai l'intention de démissionner de mon poste de député à l'Assemblée législative.

Donné sous mes seings et sceaux au Palais législatif le 7 mars 2018.

(signé) Gregory SELINGER

Témoin : Ray Gislason (contresigné)

Témoin : Thomas Scott (contresigné)

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Permettez-moi de vous informer que j'ai reçu la démission écrite de Gregory SELINGER, *député de la circonscription électorale de Saint-Boniface* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 7 mars 2018.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Saint-Boniface.

Fait à Winnipeg le 7 mars 2018.

La présidente de l'Assemblée
législative du Manitoba,

(signé) Myrna Driedger

(Document parlementaire n° 19)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre STEFANSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

Mercredi 7 mars 2018

M^{me} FONTAINE ainsi que MM. JOHNSTON, SWAN et YAKIMOSKI interviennent. M. WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger